

dans l'Eglise, et que nous verrons bientôt lui succéder, repoussa durement les propositions de Julien, et commença une nouvelle persécution contre les malheureux pélagiens.

Le pape Sixte mourut peu de temps après, le 28 mars 440, ayant tenu le saint-siège environ huit ans : il fut enseveli sur le chemin de Tibur, près du tombeau de saint Laurent.

Pendant son pontificat il rétablit la basilique de Sainte-Marie, fit placer dans l'intérieur un autel d'argent du poids de trois cents livres, donna plusieurs vases d'argent pesant ensemble onze cent soixante-cinq livres, un vase d'or de cinquante livres, vingt-quatre chandeliers de cuivre, et il affecta à l'entretien de cette église, en terres ou en maisons, le revenu de sept cent vingt-neuf sous d'or : il offrit au baptistère de Sainte-Marie, pour les cérémonies, des vases d'argent, et un cerf pour verser de l'eau, du poids de trente livres ; il entoura la Confession de Saint-Pierre d'ornements d'argent du poids de quatre cents livres, et celle de Saint-Laurent de balustrades de porphyre ; il plaça sur l'autel des colonnes d'argent massif pesant quatre cent cinquante livres, et soutenant une voûte d'argent, surmontée de la statue de saint Laurent d'or massif, pesant deux cents livres : la basilique du saint était encombrée de vases d'argent et d'or, ornés de perles et de pierreries. Saint Sixte avait également fait orner le baptistère de Latran de colonnes de porphyre, et sur l'architrave de marbre il fit graver des vers qui marquaient la vertu du baptême et la foi du péché originel. Enfin ce pontife donna aux églises, pendant sa vie, plus de deux mille six cent onze livres romaines pesant, en or et en argent, qu'il avait arrachées aux fidèles par des aumônes ou par des testaments.

LÉON I^{er},

VALENTINIEN II,
THÉODOSE II,
empereurs.

47^e PAPE.

CLODION,
MÉROVÉE,
CHILDÉRIC.

Naissance de Léon. — Ses réglemens sur la discipline. — Il excommunique les évêques bigames et les déclare déposés de leur siège. — Religieuses violées par les barbares. — Le saint-père défend de poursuivre juridiquement les prêtres coupables des plus grands crimes. — Il veut obliger les prêtres à garder le célibat. — Réglemens sur les concubines. — Ravages de Genseric en Sicile. — Persécutions contre les manichéens. — Le pape les accuse fausement d'abominables impudicités. — L'empereur rend un édit cruel contre ces malheureux. — Léon attaque les pélagiens. — Il veut étendre sa domination sur l'Illyrie. — Il condamne injustement saint Hilaire d'Arles. — Saint Hilaire se rend à Rome. — Le pape veut le garder prisonnier. — Mort de saint Cyrille. — Hérésie des priscillianistes. — Supplice cruel de Priscillien en Espagne. — Saint Martin, évêque de Tours, condamne l'intolérance du pape. — Léon encourage le fanatisme de l'empereur contre les hérétiques. — Il excite sa cruauté. — Eutychès. — Apologie de sa doctrine. — Condamnation d'Eutychès. — Le pape soutient l'hérésie. — Concile général d'Ephèse. — Eutychès est absous. — Le pape est excommunié. — Léon demande à l'empereur un concile universel. — L'impératrice favorise l'ambition du pape. — Exploits d'Attila. — Saint Léon arrête ce redoutable conquérant. — Miracle du saint-père. — Démêlés entre le patriarche de Constantinople et Léon. — L'impératrice Eudoxia appelle Genseric en Italie pour se venger de Maxime, meurtrier de son mari. —

Rome est mise au pillage. — Lois contre les parents qui forçaient leurs filles à entrer dans les couvents. — Le pape défend de prendre le voile avant l'âge de quarante ans. — Jeûnes établis par saint Léon. — Les Rogations. — Histoire de la main sanglante. — Mort du pape.

Léon naquit à Rome vers la fin du règne de Théodose le Grand; son père se nommait Quintien. Les auteurs ne parlent pas de sa jeunesse, et Léon apparaît dans l'histoire à l'occasion d'une violente querelle qui s'était élevée entre Aétius et Albin, chefs des armées romaines envoyées dans les Gaules pour repousser les barbares qui couvraient les frontières. La mésintelligence de ces généraux pouvait amener les plus grands désastres, et peut-être la ruine de l'empire. Léon, chargé par le pontife de négocier un rapprochement entre les deux armées, termina heureusement cette négociation difficile, et réconcilia Aétius et Albin, qui réunirent leurs forces contre les barbares.

L'ambassadeur était encore dans les camps lorsque Sixte mourut; quoique absent, il fut élu d'un consentement unanime chef de l'Eglise, et une députation vint lui annoncer cette heureuse nouvelle.

Parvenu au souverain pontificat, il s'appliqua d'abord à l'instruction de son troupeau avec une grande assiduité: ensuite il envoya l'évêque Potentius en Afrique, pour qu'il lui fit un rapport exact sur la situation des Eglises, que l'on disait gouvernées par des personnes indignes de l'épiscopat, et élevées à cette dignité par de sanglantes séditions. Le légat re-

connut en effet que la discipline était entièrement abandonnée, et qu'on avait donné les ordres sacrés à des laïques, à des bigames et à des hérétiques.

Aussitôt le pape écrivit aux évêques de la Mauritanie césarienne, pour leur recommander de suivre la discipline ecclésiastique, d'après l'esprit des conciles. Dans cette lettre, il appelait bigames les prélats qui avaient épousé des veuves, et les condamnait à la déposition comme ceux qui avaient deux femmes à la fois, ou qui en épousaient une seconde après avoir répudié la première.

Quant à ceux qui de simples laïques s'étaient élevés jusqu'à l'épiscopat, Léon leur permit de conserver leurs sièges: il confirma également dans leurs dignités Donat de Salicine, qui avait abjuré avec son peuple l'hérésie des novatiens, et Maxime, donatiste converti, qui avait été ordonné évêque sans même avoir reçu les ordres; mais il abandonna au jugement des prélats de la province Aggar et Tibérien, qui avaient été consacrés à la suite de révoltes, se réservant néanmoins la révision du procès et le droit de décision.

Quant aux couvents qui avaient été pillés par les Arabes, et dont les religieuses avaient été violées, saint Léon jugeait les saintes filles innocentes; leur conseillant néanmoins de ne pas se comparer à celles qui avaient encore leur virginité, et les engageant à pleurer toute leur vie sur la perte irréparable qu'elles avaient faite.

Il écrivit ensuite à Rusticus, évêque de Narbonne, pour lui défendre de mettre en pénitence publique un prêtre qui s'était rendu coupable de crimes énormes, ajoutant qu'il était

de son devoir de cacher les fautes du clergé, afin d'éviter un scandale qui pouvait déshonorer l'Eglise.

Dans un décret qu'il rendit au commencement de l'année 442, le saint-père ordonnait aux simples prêtres de suivre la même loi que les évêques sur la continence, c'est-à-dire qu'il leur enjoignait de conserver leurs femmes, sans avoir avec elles de relations intimes. Les diacres refusèrent de se soumettre à l'observation de ce décret étrange; et ce ne fut que plus tard, et en employant de très-grands ménagements, que les pontifes parvinrent à faire accepter en Occident la loi du célibat: ils échouèrent également auprès des Orientaux.

Dans une autre bulle, le pape établit cette proposition capiteuse, qu'un clerc peut donner sa fille à un homme vivant en concubinage, sans encourir la censure ecclésiastique, comme s'il la donnait à un homme marié; parce que, ajoute le saint-père, les concubines ne sont pas des femmes légitimes, et les filles ne commettent point de péché en s'abandonnant à leurs maris. Le dernier article de cette bulle concerne les fidèles qui avaient été prisonniers chez les païens et qui avaient vécu comme eux: Léon permet aux évêques de les purifier par le jeûne et par l'imposition des mains, dans le cas seulement où ils auraient mangé des viandes immolées; mais il ordonne qu'ils soient soumis aux pénitences publiques, s'ils ont adoré les idoles, commis des homicides ou des adultères.

Pendant l'année 443, Genseric, après avoir ravagé les provinces de l'empire et établi sa domination en Afrique, fit une descente en Sicile, où, à l'instigation de Maximien, chef des ariens, il persécuta cruellement les orthodoxes. Dans le péril

où se trouvait l'Eglise, saint Augustin pensa qu'il était de son devoir d'abandonner son diocèse pour se rendre à Rome et combattre les ariens. Il établit par hasard sa demeure chez un manichéen, dont la secte faisait déjà de grands progrès, et s'augmentait considérablement de tous les Africains qui s'étaient réfugiés en Italie après la ruine de Carthage par le roi des Vandales.

Saint Augustin, trahissant les devoirs de l'hospitalité, découvrit à Léon les lieux de réunion de la nouvelle secte, et prétendit que les manichéens étaient les auteurs de la corruption qui se glissait dans son troupeau: alors le saint-père avertit les fidèles dans ses sermons qu'ils devaient non-seulement se défier de ces dangereux hérétiques, mais encore les dénoncer, et il leur donna les moyens de reconnaître ces sectaires. Il les accusait de jeûner le dimanche en l'honneur du soleil, et le lundi en l'honneur de la lune; il prétendait aussi qu'ils recevaient la communion sous les seules espèces du pain, regardant le vin comme une production du mauvais principe.

Après les avoir rendus exécration aux yeux du peuple, le pape Léon ordonna de faire contre eux les plus sévères recherches dans la ville; il défendit leurs assemblées secrètes, fit saisir les livres qui contenaient leur doctrine, et les brûla sur le parvis de la basilique de Saint-Pierre. Ensuite, pour augmenter l'horreur qu'il voulait inspirer contre ces malheureux, il tint un synode composé des évêques voisins, auxquels il adjoignit les principaux membres du clergé, du sénat, de la noblesse et du peuple: et en présence de toute cette assemblée, plusieurs manichéens et un de leurs évêques, séduits

par l'argent du pontife, firent une confession publique d'abominables impudicités dont ils se reconnaissaient coupables. Mais le témoignage de ces lâches apostats paraîtra toujours suspect aux esprits consciencieux qui veulent juger avec impartialité ; et nous savons, par des exemples récents en religion comme en politique, que le zèle ou la crainte des tourments portent les nouveaux convertis à calomnier leurs frères, souvent même à les persécuter.

Le pape n'étant pas encore satisfait, excita les magistrats à l'extermination des manichéens, et se fit soutenir dans ses cruelles poursuites par les lois impériales. Valentinien III fit publier un édit par lequel il confirma et renouvela toutes les ordonnances de ses prédécesseurs contre ces sectaires, les déclarant infâmes, incapables d'exercer aucune charge, de porter les armes, de tester, de contracter et de faire aucun acte valable dans la société civile ; défendant à tous les sujets de l'empire de leur donner asile, et ordonnant qu'on les dénonçât pour être punis suivant la rigueur des lois !

Treize siècles plus tard, on produira cet exemple exécrable auprès de Louis XIV, pour autoriser les persécutions contre les protestants !

Plusieurs évêques d'Orient et d'Occident, à l'instigation du pape, s'acharnèrent également contre les manichéens de leurs diocèses. Grâce à ces remèdes violents, Rome fut bientôt purgée de cette hérésie, et Léon put tourner ses armes contre le pélagianisme, que Julien d'Eclane, son ennemi implacable, favorisait dans la Campanie et dans l'Italie ; mais ne voulant pas s'engager dans des discussions théologiques où il craignait d'échouer, il lui parut plus certain d'exciter

les évêques contre les pélagiens et de faire valoir les cruelles ordonnances des empereurs.

Pendant le cours de la même année, Léon donna une nouvelle preuve de son excessive ambition. Les empereurs, dans le partage de l'Illyrie, avaient enlevé aux papes la juridiction de primatie qu'ils revendiquaient sur cette province : malgré la défense du souverain, le saint-père établit en Illyrie pour vicaire de son siège, Anastase, évêque de Thessalonique. Il est vrai que dans cette circonstance il eut à déployer toutes les ruses de sa politique, et qu'il fut même obligé d'écrire aux préfets d'Orient des lettres de condescendance pour excuser sa conduite. L'expérience avait appris aux pontifes qu'ils pourraient soumettre plus facilement les évêques d'Occident que les Orientaux, qui savaient se maintenir dans la possession de leurs privilèges ; et la prudence leur conseillait de garder envers eux de grands ménagements.

Quant aux prélats des Gaules, Léon ne montrait aucun égard pour leurs décisions, et il leur ordonnait impérieusement de se soumettre aux volontés de la cour de Rome.

Saint Hilaire et saint Germain d'Auxerre ayant été chargés par le prince de réformer les abus qui s'étaient introduits dans quelques provinces de la Gaule, se rendirent à Vienne pour recevoir les plaintes du peuple et des nobles, qui accusaient Célidonius, leur évêque, de viols, de meurtres, et enfin d'avoir épousé une femme dont il avait fait assassiner le mari.

Les deux prélats ordonnèrent qu'on réunît les témoins, et rassemblèrent plusieurs ecclésiastiques d'un grand mérite

pour examiner cette affaire : l'accusation ayant été prouvée, on jugea suivant les règles de l'Écriture, qui ordonnaient à Célidonius de renoncer lui-même à l'épiscopat. Le condamné appela à Rome de ce jugement, et fut accueilli favorablement par le pontife. Saint Hilaire, afin d'éviter le scandale, se rendit lui-même en Italie pour conjurer Léon de maintenir la discipline des Eglises ; il lui représenta avec une grande sagesse qu'il était nécessaire que le saint-siège renoncât à ses prétentions d'élever aux fonctions ecclésiastiques des évêques condamnés dans les Gaules par les sentences des magistrats. « Je suis venu, saint-père, ajouta-t-il, pour vous rendre mes » devoirs et non pour plaider ma cause ; je vous instruis de » ce qui s'est passé, non par forme d'accusation, mais par » simple récit : si vous êtes d'un autre sentiment que le mien, » je n'insisterai pas davantage, et je poursuivrai auprès du » prince la déposition du coupable. »

Par ambition pour les prérogatives de son siège, le pape non-seulement repoussa la demande de saint Hilaire, mais encore il lui donna des gardes pour le retenir prisonnier, voulant le contraindre à se justifier devant le concile qu'il avait convoqué. Heureusement le prélat parvint à tromper les espions du saint-père, sortit secrètement de Rome et retourna à son Église. Léon, furieux de voir son prisonnier lui échapper, fit excommunier par son concile l'évêque d'Arles, et rétablit Célidonius dans tous ses droits. Le synode était, il est vrai, composé de ses esclaves, c'est-à-dire des évêques du voisinage de Rome. Avec de pareilles gens, ajoutent les historiens, le pontife aurait pu faire condamner les apôtres et Jésus-Christ lui-même. L'empereur Valentinien III, se

prêtant à la vengeance de Léon, eut la faiblesse de donner un rescrit adressé au patrice Aétius, qui commandait les troupes des Gaules, lui ordonnant de renfermer dans une prison, comme traître et séditieux, le saint pasteur de la ville d'Arles.

Cet acte de despotisme fut un coup mortel pour la liberté des Églises de France, et les affaires ecclésiastiques, qui auparavant étaient jugées par les synodes nationaux, furent portées depuis cette époque devant l'évêque de Rome.

Saint Cyrille, l'un des plus fougueux persécuteurs des novatiens, mourut le 9 juin de cette même année, après avoir gouverné trente-deux ans l'Église d'Alexandrie : il avait désigné pour son successeur l'évêque Dioscore.

Malgré la vigilance du pape, l'hérésie des priscillianistes continuait à faire en Espagne et dans les Gaules les progrès les plus surprenants.

Ces sectaires n'étaient eux-mêmes que les continuateurs des gnostiques, et au rapport de leurs ennemis, ils se subdivisaient en plusieurs fractions distinctes les unes des autres et ayant chacune des croyances particulières. Ainsi les massaliens n'accordaient aucune efficacité aux sacrements pour chasser les démons, et prétendaient que le seul moyen d'exorciser les fidèles possédés du malin esprit, était de les faire éternuer, afin que les démons fussent expulsés avec la pituite. « Ce qui, affir- » maient-ils, les mettait matériellement en possession du Saint- » Esprit et leur faisait éprouver dans toutes les parties de leur » être la même félicité que l'amour physique faisait éprouver » aux femmes. » Les séthiens ou ophites plaçaient le serpent avant le Christ, et l'adoraient comme ayant rendu à l'homme